

COMPTE RENDU n°5 du 27 avril 2011

Présents : 9 personnes, excusés avec pouvoir donné 3 personnes, 1 absent

1. Attribution du marché de l'assainissement à :

Le cabinet d'étude GINGER Environnement a évalué les deux lots du marché de l'assainissement et a procédé à la rédaction du cahier des charges. Suite à la consultation, six entreprises ou groupements d'entreprises ont répondu pour le lot 1, réfection des réseaux, qui était estimé à 593 373.10 €HT. Quatre entreprises ont répondu pour le lot n°2, création de la STEP, qui était estimé à 490 878.90 €HT.

Les critères de sélection des candidats portaient sur le savoir faire et les références, les engagements sur les délais et le prix. Les mieux-disants ont été retenus.

- ❖ **Pour le lot 1** : le groupement d'entreprises SMTP et BRUNET TP de Montbrison est retenu pour un montant de 417 359.31 €HT.
- ❖ **Pour le lot 2** : la SCIRPE, Société Conception Ingénierie et Réalisation Pour Epuration, domiciliée à Ste Foy les Lyon, est retenue pour un montant de 423 693.56 €HT variantes acceptées. La proposition initiale hors variantes s'élevait à 433 537 €HT. Les variantes techniques ou d'implantation des bassins apportent des économies et permettent une gestion autonome de répartitions des flux dans les différents bassins.

La proposition de la CAO (Commission d'Appel d'Offres) est validée et la décision est entérinée à l'unanimité.

Les travaux devraient commencer en juin, les terrassements des bassins de la STEP devraient être achevés à la mi-juillet pour une plantation des roseaux en automne.

La structure devrait être opérationnelle en fin d'année.

Les travaux de réfection des réseaux devraient commencer fin août pour se terminer en novembre. Il faut aussi agir en automne pour la qualité de la réfection des goudronnages sur les voies qui seront ouvertes.

Le SATESE, organisme qui aide à la gestion des stations des communes, propose une formation sur le suivi des stations "roseaux" le 20 juin 2011. Cette formation sera la bienvenue et un maximum de personnes, élus et employés, y participera.

2. Marché de la nouvelle voie du Chirat :

Trois entreprises ont répondu pour la consultation lancée.

- ❖ Il ressort de l'analyse des offres que l'entreprise VIANNAY SARL est la mieux-disante. Elle est retenue pour 31 858.40 €HT.

La proposition de la CAO est acceptée à l'unanimité.

Les travaux peuvent commencer de suite, les conventions d'échange et de répartition des terrains sont finalisées avec les propriétaires concernés.

Par contre, le revêtement de surface n'est pas prévu mais la voie sera carrossable. Il faut se rapprocher du conseil général qui prend en charge les amorces sur la départementale. Il restera à bien gérer la règlementation de la circulation sur ce quartier.

3. Horaire de l'agence postale :

- ❖ L'agence sera ouverte le mercredi après midi au lieu du matin à partir du mois de mai.

La séance est levée à 20 h 40.

Le Maire :

Gilbert COURTINE